13 avril 1944 : PV Gendarmerie de Chatillon.

-13 avril 1944 : PV de la Gendarmerie de Chatillon N°56.

Nous soussignés Beclère et Gallezot, gendarmes à la résidence de Chatillon, conformément aux ordres de nos chefs, en tournée dans la commune de Montanges et pour faire suite au procès verbal n° 64 de la brigade en date de ce jour, relatif à la découverte de trois cadavres de dissidents tués sur le territoire de la commune de Montanges au lieu dit Etraz, rapportons ce qui suit : « Les autorités allemandes nous ayant interdit de nous rendre dans la commune précitée lors de l'enlèvement des cadavres, pour procéder à leur fouille, nous avons chargé de cette opération monsieur Rochaix, secrétaire de mairie dans cette localité qui nous a donné les renseignements suivants :

Ce cadavre correspond au N°2.

« Agé de vingt à vingt cinq ans, cheveux blonds, incisive gauche cassée à la mâchoire supérieure. Porteur d'un porte feuille en simili cuir contenant un paquet de photographies et un bulletin de naissance délivré par le maire de la commune de Grand Abergement au nom de : Favre Arsène Camille, né dans cette commune le 5 mai 1922 et la somme d'un francs et soixante quinze centimes ainsi que divers papiers personnels. Tous ces objets sont en dépôt à la Brigade. » Nous procédons à trois expéditions de ce procès verbal.

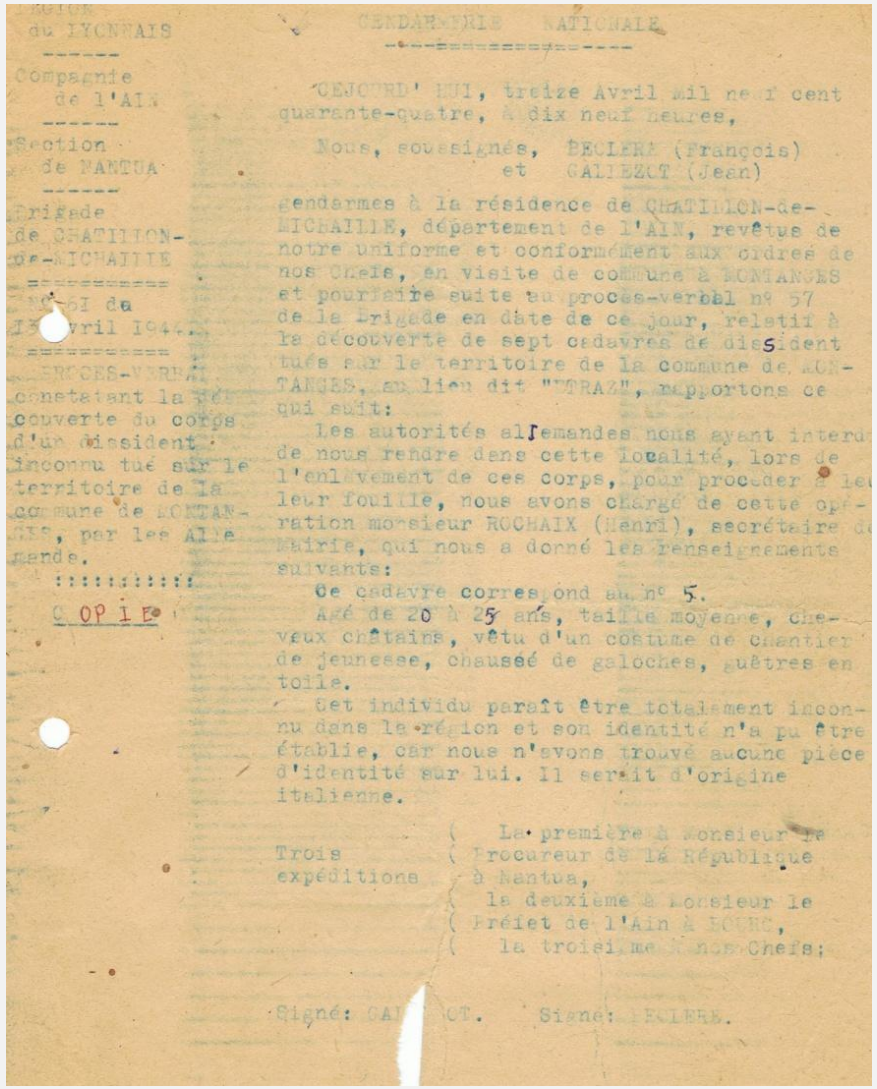

Section de MANTUA

Brigade de CHATILLON-de-MICHAILLE

PROCES-VERBAL du 13 avril 1944.

PROCES-VERBAL constatant la découverte du corps d'un dissident inconnu tué sur le territoire de la commune de MONTANGES, par les Allemands.

COPIE

GENDARMERIE NATIONALE

CEJOURD'HUI, treize Avril mil neuf cent quarante-quatre, à dix neuf heures,

Nous, soussignés, BECLERE (François) et GALLEZOT (Jean)

gendarmes à la résidence de CHATILLON-de-MICHAILLE, département de l'AIN, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, en visite de commune à MONTANGES et pour faire suite au procès-verbal n° 57 de la Brigade en date de ce jour, relatif à la découverte de sept cadavres de dissident tués sur le territoire de la commune de MONTANGES, au lieu dit "ETRAZ", rapportons ce qui suit:

Les autorités allemandes nous ayant interdit de nous rendre dans cette localité, lors de l'enlèvement de ces corps, pour procéder à leur fouille, nous avons chargé de cette opération monsieur ROCHAIX (Henri), secrétaire de Mairie, qui nous a donné les renseignements suivants:

Ce cadavre correspond au n° 5.

Agé de 20 à 25 ans, taille moyenne, cheveux châtains, vêtu d'un costume de chantier de jeunesse, chaussé de galoches, guêtres en toile.

Cet individu paraît être totalement inconnu dans la région et son identité n'a pu être établie, car nous n'avons trouvé aucune pièce d'identité sur lui. Il serait d'origine italienne.

Trois expéditions { La première à Monsieur le Procureur de la République à Mantua, la deuxième à Monsieur le Préfet de l'Ain à BOURG, la troisième à nos Chefs;

Signé: GALLEZOT. Signé: BECLERE.

-13 avril 1944 : PV de la Gendarmerie de Chatillon N°61

Nous soussignés Beclère et Gallezot, gendarmes à la résidence de Chatillon, conformément aux ordres de nos chefs, en tournée dans la commune de Montanges et pour faire suite au procès verbal n° 57 de la brigade en date de ce jour, relatif à la découverte de sept cadavres de dissidents tués sur le territoire de la commune de Montanges au lieu dit Etraz, rapportons ce qui suit :
« Les autorités allemandes nous ayant interdit de nous rendre dans la commune précitée lors de l'enlèvement des cadavres, pour procéder à leur fouille, nous avons chargé de cette opération monsieur Rochaix, secrétaire de mairie dans cette localité qui nous a donné les renseignements suivants :

Ce cadavre correspond au N°5. « Agé de vingt à vingt cinq ans, taille moyenne, cheveux châtains, vêtu d'un costume de chantier de jeunesse, chaussé de galoches et guêtres en toile. Cet individu paraît être totalement inconnu dans la région et son identité n'a pu être établie, car nous n'avons trouvé aucune pièce d'identité sur lui. Il serait d'origine italienne. » Nous procédons a trois expéditions de ce procès verbal.